

étaient acquis à tout le monde ? Voilà une décision illégale d'un conseil municipal qui est déclarée légale parce qu'elle frappe des religieuses.

« Avions-nous tort de demander si, quand on est prêtre ou religieuse, on cesse d'être citoyen français ? Voilà des femmes dont on menace de violer le domicile parce qu'elles sont Carmélites. »

« Avions-nous tort de demander si une femme n'a plus droit aux égards accordés en France à toute femme, quand cette femme est une religieuse ? Voilà un journal qui insulte et qui menace des femmes parce qu'elles n'ont d'autres défenseurs que Dieu. »

« Nous ne sommes ni des ecclésiastiques, ni des dévots. Mais nous sommes des hommes qui respectons toutes les religions et qui voulions qu'elles soient respectées, parce que nous savons qu'il n'y a ni société ni gouvernement possible sans ce respect des choses sacrées. Quand les évêques sont sortis de leur droit, nous le leur avons dit respectueusement, mais fermement. Mais nous ne comptons jamais parmi ceux qui les outragent; et nous garderons toujours pour devise ces paroles du rapport de M. Thiers : *Respect à la Religion, à ses institutions et à ses ministres.* »

Tout cela est fort bien pensé et fort bien dit. Quant à nous, nous reviendrons sur cette affaire, qui n'est pas finie, pour l'examiner du point de vue de la légalité et pour faire peser sur le ministre de l'intérieur toute la part de responsabilité qui lui revient dans les iniques persécutions dont les Carmélites de Tulle sont victimes.

—Le *Journal des Débats* doit être satisfait; il a dénoncé la brochure de M. l'abbé Souchet, et cette brochure vient d'être saisie. Voici comment ce fait est annoncé par plusieurs journaux universitaires :

« Un certain chanoine de Saint-Brieuc, a publié dernièrement, sous le titre d'*Avertissement aux Catholiques*, une brochure très violente contre l'Université. Cette brochure vient d'être saisie. »

Puisque la brochure de M. l'abbé Souchet est déferée à la justice du pays, nous ne pouvons en publier aucun extrait; mais nous avons le droit de dire que la question de l'enseignement y est seule traitée. L'Université est donc seule en cause, et c'est bien en son honneur qu'on fait le procès.

La conduite du parquet de Saint-Brieuc, dans cette affaire, est assez étrange. En effet, il a laissé circuler librement pendant plusieurs semaines la brochure de M. l'abbé Souchet; mais lorsque cette brochure, jugée d'abord innocente, a été dénoncée par les *Débats*, c'est à dire par l'organe le plus influent du Ministère, les poursuites ont commencé.

Voici, depuis moins de cinq mois, le cinquième procès intenté à des catholiques pour des écrits sur la liberté de l'enseignement; nous ne nous plaignons pas de cette rigueur; nous savons, et tout le monde doit comprendre aujourd'hui, qu'elle n'ébranlera personne. Mais nous prions les honnêtes gens de tous les partis de comparer le zèle déployé par les parquets contre les publications favorables à la liberté de l'enseignement à l'extrême licence permise aux défenseurs de l'Université. Nous ne voulons ici nommer personne, le rôle du pourvoyeur judiciaire ne convient qu'au *Journal des Débats*; mais force nous est de rappeler que parmi les écrivains universitaires il en est, et nous parlons des plus importants, des chefs et non du fretin, qui ont imprimé et qui impriment chaque jour encore les calomnies les plus épouvantables contre le clergé tout entier; qui ont dirigé et qui dirigent les plus violentes attaques contre la religion. Poursuit-on ces écrivains? Non.—Cherchait-on au moins à leur imposer silence? Non.—Le principal organe du gouvernement ne parle d'eux que pour leur donner des éloges et les exciter à la persévérance. Nous ne savons ce que l'on espère de cette tactique; mais que l'on soit bien convaincu qu'elle n'épargnera au monopole universitaire aucune vérité.

ANGLETERRE.

—Le zélé pasteur de Penzance, le révérend Daly, a ouvert une mission dans la petite ville de Saint-Just, où il prêchait dans une maison particulière à plus de quatre cents personnes. Voyant les habitants empressés d'entendre la parole de Dieu qui ne leur avait pas été annoncée jusqu'alors, et la maison étant trop petite pour contenir la multitude qui affluait, il demanda qu'on enlevât les fenêtres afin qu'on pût entendre le sermon de dehors. C'est de cette manière que cet infatigable et zélé missionnaire parcourt le pays et répand avec succès la lumière de l'Évangile parmi les pauvres et les ignorans. Le jour de son arrivée à Saint-Just, il administra le baptême à plusieurs personnes, parmi lesquelles se trouvait une respectable femme plus que nonagénaire, mais jouissant encore de toutes ses facultés. Le catholique était presque inconnu dans cette partie du pays depuis la réforme.

—Le 19 juillet, le très-révérend docteur Begg arriva à Tournes, et le lendemain il administra le sacrement de confirmation à 27 personnes, dont neuf étaient des protestants nouvellement convertis.

ESPAGNE.

—Il paraît certain que la reine d'Espagne a signé un décret suspendant la vente des biens du clergé séculier. La nouvelle n'est point encore officielle, mais la presse de Madrid ne paraît plus y mettre de doute. Évidemment, cette mesure fait partie du plan de guerre adopté par le Ministère au moment des élections. Nous ne croyons pas que le parti monarchique et religieux transige à bon marché avec le Gouvernement. Il se sent plus fort que le cabinet actuel; il attendra son propre triomphe, dédaignant de prêter désormais son appui à un système de tergiversation et de mensonge.

SUISSE.

—La conversion de M. Snel, ancien consul-général de la confédération suisse à Rome, date de plusieurs mois. Des relations personnelles avec cet

homme de bien nous avaient mis à même de suivre toutes les circonstances de son heureux retour à l'unité catholique, et si nous avons tenu si longtemps secrète une nouvelle si consolante pour l'Église, ce n'a été que pour obéir au vœu qui nous en avait été exprimé et qui était fondé sur les motifs d'une délicate-se tout-à-fait honorable.

La publicité que les journaux viennent de donner à cette conversion nous autorise à rompre le silence, et nous sommes heureux de pouvoir ajouter à ce qui a été dit, le témoignage de ce que nous avons vu et entendu.

M. Snel, citoyen du canton de Vaud, est né au château de Marschlitz; au canton des Grisons de parents luthériens. Après avoir servi avec distinction dans les armées françaises, il se retira d'abord à Livourne où il épousa une femme catholique, et ensuite à Rome où il fonda, en 1812, une maison de banque. Le crédit et la haute considération qu'il y avait obtenus, le firent nommer par la diète helvétique, en 1818, consul-général de la confédération suisse. Toutes les bonnes œuvres qui avaient pour objet le soulagement de ses compatriotes et de ses co-citoyens trouvèrent un ardent et généreux protecteur dans M. Snel. Il fut le fondateur du comité suisse de bienfaisance, et l'un des principaux bienfaiteurs de la *Casa Turca*, hôpital des protestants à Rome. Ce fut par ses soins que s'ouvrit à Rome une souscription en faveur de la malheureuse colonie suisse au Brésil, pour laquelle il obtint du Pape Grégoire XVI un secours de 4,000 fr. Ces rares qualités d'une âme si noblement élevée et si heureusement et si profondément enracinée et à l'amour de la vérité catholique. Des études longues et sérieuses, de fréquents entretiens avec un savant ecclésiastique son compatriote, M. le chanoine Chervaz, la douce influence des exemples de piété qu'il trouvait dans sa femme et ses enfants, et une impulsion plus persuasive et plus puissante encore, l'action divine de la grâce, lui firent enfin ouvrir les yeux à la lumière de la vraie foi. Le 21 mars dernier, M. Snel abjura les erreurs de la réforme entre les mains du vénérable cardinal Orioli, qui lui conféra sous condition le sacrement de Baptême. Dix jours après il reçut encore des mains de Son Éminence, dans sa chapelle particulière du couvent des Saints-Apôtres, les sacrements de Confirmation et d'Eucharistie. Tout cela s'accomplissait sans bruit, sans éclat, en présence seulement d'un petit nombre d'amis et d'une famille dont les pieuses larmes coulaient sans contrainte avec une ineffable douceur, dans le silence recueilli de cette grave et solennelle action, à la voix émue du père et de l'époux qui répétait le symbole de foi de ses enfants et de sa femme; aux paroles touchantes du vénérable cardinal qui disait à ce vieillard: « Vous venez tard vous joindre aux travailleurs de l'Évangile, mais vous êtes appelé par un maître dont la générosité divine vous récompensera à l'égal des ouvriers qui travaillent à sa vigne depuis la première heure du jour. »

MÉSOPOTAMIE.

Etat de la mission américaine de Mésopotamie.—A la fin de 1841, les missionnaires américains songèrent à s'emparer de la partie de la Chaldée dont l'antique Ninive fut la capitale. Il ne leur suffisait pas de la domination exclusive qu'ils s'arrangent dans la Chaldée persane, grâce à l'intervention amicale de l'ambassadeur russe, qui, pour leur complaire, fait chasser les missionnaires français. L'honneur qu'avait eu le docteur Grant de pénétrer dans les montagnes encore inexploitées du Kurdistan, son dévouement à servir la cause, sa connaissance pratique de la langue vulgaire des Chaldéens, le faisaient choisir pour fondateur de cette mission. Il alla donc à Mossoul attendre les compagnons et compagnes qu'on devait lui envoyer de Boston, centre de toute la propagande américaine. M. Mitchell s'achemina par Alep avec son épouse, annonçant qu'ils venaient combattre et détruire les superstitions du papisme régnant encore sur ces malheureux pays. Mais mistress Mitchell succomba bientôt aux fatigues de la route, et son mari mourut aussi peu de jours après avoir atteint Mossoul. Son confrère, M. Hinsdale, chargé d'annoncer cette double perte au comité de Boston, le presse d'envoyer du renfort, attendu, dit-il, qu'une mission dominicaine vient de s'installer dans la ville en même temps qu'eux, et qu'elle y a apporté des idoles remettant les péchés de quiconque les baise dévotement. Charmé d'avoir trouvé cette naïve accusation, il s'évertua à grossir longuement ensuite dans la même lettre sur les prétendues superstitions papales.

Mais un an ne s'était pas écoulé, et M. Grant devait annoncer à son tour au même comité la mort de M. Hinsdale, dont les dernières paroles auraient été : « Que j'aimerais avoir accompli ici-bas la volonté de Dieu ! » (*Mission Herald*, August. 1843). Doute d'une conscience peu rassurée sur le sort que l'arrêt du Souverain-Juge allait lui fixer pour l'éternité, et triste appréhensions qui ne tournèrent pas à sa dernière heure le missionnaire papiste. Cette mort conduisit M. Grant à parler de la nécessité de remplacer le *scholar* tombé à son poste en combattant l'homme de péché : « *The man of sin.* » Car c'est ainsi qu'il nous nomme. On lui envoya alors M. et Mlle. Laurie. Mais l'année n'était pas encore terminée, et M. Laurie a dû transmettre au comité la funeste nouvelle du décès de M. Grant, enlevé inopinément dans la force de l'âge et de la santé.

Les malheureux ! comment ne voient-ils pas, dans ces coups successifs qui les frappent, l'avertissement du Ciel qui les châtie de lutter ainsi follement contre l'unique et véritable Église ! Pendant que la mort les dévotement, la mission dominicaine se constitue et augmente. Elle compte trois jeunes membres, pleins d'ardeur et de science, et deux autres auxiliaires leur arrivent d'Italie. Ils jettent les fondements d'une belle église que leur permet de construire la liberté de l'Association de la Propagation de la Foi. Les quatre écoles de la ville qu'ils dirigent sont prospères, et ils en ont établi d'autres dans